

CERTIFICAT N°2025-29

Certipaq certifie que suite à l'audit effectué le 13, 14 et 15/03/2025, l'entreprise

HUTTEPAIN ALIMENTS
24, rue Ettore Bugatti
72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN



Pour l'unité d'exploitation HUTTEPAIN ALIMENTS
Située à ZI du champs d'Esse, La Mardelle, 72140 SILLÉ LE GUILLAUME
Respecte le

Référentiel de certification OQUALIM

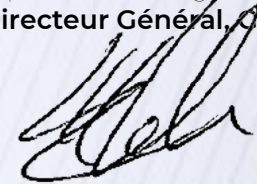
dans sa version en vigueur, pour les activités de
fabrication et la mise sur le marché d'aliments composés pour animaux

Ce certificat est valable du 04/06/2025 au 01/06/2026
(sa validité peut être vérifiée sur le site www.oqualim.com)

Certifiée RCNA depuis le 02/06/2017

Audit de renouvellement de certificat avant le 01/03/2026

Fait à la Roche-sur-Yon, le 17/05/2024
Nom et visa du responsable de l'organisme certificateur
Le Directeur Général, Gaël du Chelas



www.certipaq.com
certipaq@certipaq.com

Le présent certificat est établi conformément au programme de certification en vigueur précisé en annexe 1.
Le présent document est la propriété exclusive de CERTIPAQ, 84 bd du Montparnasse, 75014 Paris. Seul l'original est valable.
Il doit être restitué à CERTIPAQ sur simple demande en cas de retrait ou suspension de la certification par CERTIPAQ et en cas de renonciation à la certification par le client. Le présent document annule et remplace tout document de certification précédemment émis.
L'authenticité et la validité de ce certificat sont vérifiables auprès de CERTIPAQ ou sur le site d'OQUALIM : www.oqualim.com

CERTIFICAT N°2025-29 - ANNEXE 1

Contenu du programme de certification

Date d'émission de l'annexe au certificat : 04/06/2025

Référentiel en vigueur :

*Référentiel de certification - Version 10 - version en vigueur disponible sur www.oqualim.com
Protocole de certification RCNA – Version 10 - version en vigueur disponible sur www.oqualim.com
OQUALIM grille audit RCNA - version en vigueur le jour de l'audit et disponible sur www.oqualim.com*

Procédures de CERTIPAQ :

Procédures afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT468)